



## ÉLECTIONS TEMENTALES ET RÉGIONALES

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** Premier tour : dimanche 20 juin  
Second tour : dimanche 27 juin

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## APPEL à volontaires pour les postes d'assesseurs

Les personnes intéressées pour tenir des permanences aux bureaux de votes et participer aux opérations de dépouillement sont priées de contacter la mairie au 02-97-42-29-89 rapidement. Ces personnes doivent être idéalement vaccinées.

## PENSEZ AU VOTE PAR PROCURATION

## Comment faire la démarche ?

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire.

Il a 3 possibilités pour faire la démarche :

- Utiliser le **téléservice**, puis aller **en personne** à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation de la démarche en ligne.
- Imprimer le **formulaire disponible sur internet**, puis le remettre, **en personne** et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet.
- Remplir à la main le **formulaire disponible sur place** (gendarmerie ou commissariat ou tribunal ou lieu accueillant du public défini par le préfet) et présenter **en personne** un justificatif d'identité.

## INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

## Transport Scolaire

Pour les élèves des écoles  
MATERNELLES ET PRIMAIRES

Rentrée 2021  
2022



## Inscriptions/tarifs

Dossier complet à retourner pour le  
VENDREDI 11 juin 2021

Pour une 1<sup>ère</sup> inscription, tous les documents sont  
téléchargeables sur le site internet :  
[www.centremorbihancommunaute.bzh](http://www.centremorbihancommunaute.bzh)

Renseignements :  
Service Transport Scolaire  
4 chemin de Kermarrec  
CS 70035  
56 150 BAUD  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Mail : [transportscolaire@cmc.bzh](mailto:transportscolaire@cmc.bzh)

## TRANSPORT DES SECONDAIRES (collégiens et lycéens)

Les familles doivent se renseigner auprès de :  
**Région Bretagne**  
Direction des Transports et des Mobilités  
Antenne de Vannes - 10 rue Saint Tropez - 56000 Vannes  
Tél. : 02 22 51 42 00  
Mail : [antennedevannes.transports@bretagne.bzh](mailto:antennedevannes.transports@bretagne.bzh)  
site internet : [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh)

# OBJECTIF  
PATRIMOINES  
CONCOURS PHOTO

Du 14 mai au 31 août 2021



[WWW.PATRIMOINES-DE-BRETAGNE.FR](http://WWW.PATRIMOINES-DE-BRETAGNE.FR)

# « COMMUNES DU PATRIMOINE RURAL DE BRETAGNE »  
« PETITES CITÉS DE CARACTÈRE® DE BRETAGNE »  
« VILLES D'ART ET D'HISTOIRE ET DES VILLES HISTORIQUES DE BRETAGNE »

Les 3 Réseaux regroupés sous le sigle « Patrimoines de Bretagne » organisent la 3<sup>ème</sup> édition du concours photo « Objectif Patrimoines » du 14 mai au 31 août 2021, dans les 91 cités labellisées de Bretagne.

Ce concours photo est ouvert uniquement aux photographes amateurs et comporte **2 catégories** : catégorie enfant (- de 15 ans); et catégorie adulte (+ de 15 ans).

## Comment participer ?

- Respectez le thème « Photographiez les patrimoines de Bretagne » d'une ou plusieurs cités labellisées en Bretagne : « Villes d'Art et d'Histoire », « Villes Historiques », « Petites Cités de Caractère® » et « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne » ;
- Remplissez le formulaire d'inscription sur [www.patrimoines-de-bretagne.fr/concours-photo](http://www.patrimoines-de-bretagne.fr/concours-photo) et envoyez vos photos (3 photos maximum par participant).

L'annonce des résultats se fera via nos médias (*réseaux sociaux et site internet*) lors des Journées Européennes du Patrimoine les 18 et 19 septembre 2021.

## Les plus belles photos exposées

30 photos gagnantes seront sélectionnées par le jury, selon les critères suivants : qualité, force, originalité et respect du thème. Elles seront valorisées par une exposition virtuelle sur le site [www.patrimoines-de-bretagne.fr](http://www.patrimoines-de-bretagne.fr).

## De nombreux lots sont à gagner !

Le 1<sup>er</sup> prix est un appareil photo et les lots suivant sont des entrées pour des sites touristiques des villes labellisées.

LAISSEZ VOTRE CRÉATIVITÉ S'EXPRIMER ET LIVREZ VOS PLUS BELLES IMAGES !

Retrouvez les photos gagnantes des deux premières éditions et le règlement du concours sur le site internet : [www.patrimoines-de-bretagne.fr](http://www.patrimoines-de-bretagne.fr).

## LE P'TIT DJEUVNO

## Mot du Maire

Le budget a été voté en séance le 30 mars dernier. Les finances de la commune sont saines. Nous clôturons l'exercice avec un excédent au budget principal de 557 885 euros. L'année 2020 a été une année transitoire tandis que l'année 2021 sera marquée par davantage d'investissements.

D'abord le projet de rénovation et mise en accessibilité de la mairie. Nous avons retenu l'architecte LBL et associés de Pontivy. Un groupe de travail d'élus a été constitué pour plancher sur le sujet.

Puis le projet de BSH qui avance tranquillement ; les réseaux seront raccordés prochainement et les constructions débiteront normalement au dernier trimestre de cette année. Une grille de critères pour accéder à ces logements sera élaborée pour déterminer les publics prioritaires.

La révision de la carte communale devrait être adoptée avant la fin de l'année. L'enquête publique se fera dans les mois prochains. Une réunion publique était prévue mais n'a pas pu se dérouler compte tenu des contraintes sanitaires.

A propos du lotissement du Douet, 3 lots ont été vendus ; 2 autres sont réservés. Il en reste 2 à vendre. Espérons les vendre rapidement pour solder ce budget déficitaire.

Les taux d'imposition sur le foncier ont été relevés de 2 % ; ce qui est infime et représentera une augmentation annuelle moyenne de 20/30 euros par foyer. Notre commune a peu de leviers pour accroître ses finances et les derniers événements de crise n'ont pas amélioré la situation.

Concernant, la vaccination contre la COVID, les membres du CCAS et élus ont contacté les personnes de 75 ans et plus. Des rendez-vous ont été positionnés et beaucoup sont vaccinés. Compte tenu de l'ouverture à des âges moindres, si vous rencontrez des difficultés pour obtenir des rendez-vous ; rapprochez-vous du secrétariat de la mairie. Le déconfinement approche avec l'ouverture des commerces et restaurants entre autres...Restez prudents tout de même, le virus n'a pas disparu.

Les week-end des 20 et 27 juin auront lieu les élections départementales et régionales ; vous aurez pu voir que je me suis engagée par solidarité sur un projet de rassemblement. Le projet est ambitieux pour une Bretagne forte ouverte sur le monde et ses transitions. Je ne suis pas en position éligible, mes autres mandats m'occupant déjà très largement. Pensez au vote par procuration en cas d'absence.

Nous recherchons des volontaires vaccinés si possible pour la tenue du bureau de vote et le dépouillement car nous avons 2 scrutins simultanément et il faut doubler la logistique. Je vous remercie de vous manifester rapidement en mairie si vous êtes intéressés.

Prenez soin de vous

Nolwenn BAUCHÉ.

## BREVES DU CONSEIL

## Séance du Conseil Municipal du 30/03/2021

Membres en exercice : 15.

**Présents** : Mr Bruno ANTOINE (arrivée à 18h41), Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAUAUD, Mr Romuald BLANC, Mme Sophie BROGARD, Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME (arrivée à 18h54), Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT (arrivée à 18h46), Mme Martine FERRAND, Mr Erwann GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mme Morgane GUILLO, Mme Christiane JOUBIQUX, Mme Marie-Laure LALYS, Mr Michel LE MERCIER, Mr Julien MAUGUIN, Mme Claudine NIZAN.

Le conseil peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Laure LALYS.

## CONVENTION 2021-2023 RELATIVE A LA MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN

La convention relative à la médecine professionnelle et préventive entre le Centre de Gestion du Morbihan (CDG56) et la commune de Guéhenno est arrivée à échéance le 31 décembre 2020. La convention présentée a pour objet de confier au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 56, le soin d'assurer, pour le compte de la collectivité, une surveillance médicale au profit de ses agents. Pour l'année 2021, le tarif du service de médecine professionnelle et préventive est fixé à :

	Collectivité affiliée	Collectivité non affiliée
Suivi médical (visite médicale - entretien infirmier)	72 €	74 €
Actions en milieu de travail (Tarif : /agent/an)		
Première visite (Tarif : /agent)	72 €	74 €
Examens complémentaires	Refacturés par le CDG 56 à la collectivité concernée	
Absence à une consultation / entretien non prévue 48h à l'avance (ou motif légitime)	50€	

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité valide la convention 2021-2023 pour l'adhésion relative à la médecine professionnelle et préventive du CDG 56.

Pour	13
Contre	/
Abstention	/

18h46 : arrivée de Nicolas DIEU-KERVEGANT

## MAI 2021



## Votre Mairie

Pour nous contacter :  
Tél. 02 97 42 29 89  
[contact@guehenno.fr](mailto:contact@guehenno.fr)

## Horaires Mairie

Tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h  
Le mardi et le jeudi  
De 14h à 17h

## Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire  
Permanence  
le samedi matin  
sur rendez-vous

## Permanence CCAS et

## Mutuelle solidaire

Martine FERRAND  
06-77-63-67-51

2ème mardi de chaque mois

de 10h à 12H

Le 11 MAI 2021

Et le 8 JUIN 2021

## Infos Pratiques

## MÉDECIN DE GARDE :

composez le 15  
qui vous orientera vers le  
service de régulation  
**PHARMACIE** : appeler le 3237

## PLANNING BIBLIOTHÈQUE

Ouverture

◦ **les mercredis** : 12/05 ; 19/05  
et 26/05  
de 15h30 à 17h30.

◦ **les dimanches** : 9/05 ; 16/05 ;  
23/05 et 30/05  
de 10h30 à  
12h00.

Le prêt de livres  
est gratuit.



## DÉCHETTERIE

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de la déchetterie de Brénolo

**Du lundi au samedi :**  
**08h30-12h30 / 14h00-18h00**  
**Le jeudi : Fermée**

Responsable publication :  
Mme Nolwenn BAUCHE  
imprimé par : Mairie de Guéhenno

Chaque année, la commune de Guéhenno 18h54 : arrivée d'Anne COUGHLIN-GUILLAUME

### LOYERS DE LA BOUCHERIE SUPERETTE DE GUEHENNO

Les nouveaux gérants de la boucherie-supérette de Guéhenno sont installés depuis mai 2020. Afin de faciliter la reprise du commerce, le bail commercial prévoyait une gratuité des loyers durant 6 mois puis un loyer à 500€ HT pendant les 6 mois suivants. Le loyer actuel de 500€ HT prendra donc fin en mai 2021.

Il convient dès à présent de fixer un nouveau loyer pour la boucherie-supérette de Guéhenno à compter de mai 2021.

Un rendez-vous a été fixé le jeudi 18 mars 2021 en mairie avec les gérants pour faire le point sur leur activité et le nouveau loyer qui devra être appliqué. Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal sur le montant du nouveau loyer à appliquer aux gérants de la boucherie-supérette de Guéhenno.

Par ailleurs, elle demande l'avis du conseil municipal sur la rédaction d'une clause obligeant des jours d'ouverture. Le bail actuel comprend déjà la mention suivante : « le bien loué devra être constamment ouvert et achalandé, sauf fermeture d'usage ».

Après délibération, le conseil municipal valide :

Le loyer de 600€ HT pour une période de 6 mois à compter de mai 2021 et demande à revoir le montant du loyer à l'expiration de cette période ;

Demande l'insertion d'une clause dans l'avenant de prolongation de bail ainsi : « le commerce devra être ouvert du mardi au

dimanche aux horaires habituellement appliqués » ;

Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Pour	15
Contre	/
Abstention	/

### CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE RENOVATION DE LA MAIRIE

Le marché de rénovation de la mairie a été évoqué à plusieurs reprises en conseil municipal. Le marché pour le choix du maître d'œuvre (architecte) a été publié le 7 janvier 2021. Les entreprises intéressées avaient jusqu'au 5 février 2021 pour répondre au marché.

Au total, 14 offres ont été reçues. Ces offres ont été analysées par le service Marché Public de Centre Morbihan Communauté selon les critères suivants : 40% prix

60% valeur technique

Suite à cette analyse, les 3 candidats les mieux notés (Bléher Architectes, LBL et Play Architectures) ont été auditionnés par un jury composé de membre de la municipalité, du CAUE 56 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) et du service Marché Public de Centre Morbihan Communauté.

L'audition avait pour objectif de préciser l'offre émise par les candidats et également négocier l'offre de prix présentée.

Suite à ces analyses successives et à la réunion de la commission bâtiment du 24 mars dernier, le candidat LBL ressort toujours le 1<sup>er</sup> candidat le mieux noté et ayant le mieux compris le projet.

Après délibération, le conseil municipal :

Désigne l'entreprise LBL en tant que maître d'œuvre pour le projet de rénovation de la mairie de Guéhenno ;

Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Pour	15
Contre	/
Abstention	/

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le fait qu'il faut prendre une décision en matière de taux d'imposition des taxes locales.

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que la commune ne dispose plus du produit issu de la taxe d'habitation. Celle-ci ne peut donc pas être modifiée.

Cependant, il convient à partir de cette année de rajouter au taux de taxe foncière bâti le montant du taux départemental soit 15.26%. Par ailleurs, suite à la commission finances du 17 mars 2021, il est proposé à l'assemblée délibérante une augmentation de + 2% par rapport aux taux actuels soit :

Taxe	Taux 2020	Proposé taux 2021
TF	38,31 (inclus taux Département)	39,08
TFNB	57,97	59,13

Cette hausse représenterait une recette supplémentaire approximative de 5 135€ pour la commune et une hausse de la taxe insignifiante pour les ménages.

Ci-dessous un bref comparatif des taux environnants en 2017 (sans taux départemental) :

	Guéhenno	Guégon	St Allouestre	Buléon	St Jean Brévelay
Taxe foncière bâti	23.05%	18.72	19.84	19.08	17.71
Taxe foncière NB	57.97%	44.52	57.99	46.14	56.24

Après délibération, le conseil municipal à 11 voix pour, 3 contre et 1 abstention :

Décide de voter les taux d'imposition suivants sur la commune de Guéhenno en incluant les taux du département :

Taxe	Taux 2021
TF	39,08
TFNB	59,13

Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Pour	13
Contre	3
Abstention	1

### APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le compte de gestion est établi par le Trésor Public et retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'année précédente.

Après vérification par le service Finances de Centre Morbihan Communauté, les comptes de gestion sont corrects.

Madame le Maire propose au conseil municipal de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésor Public, visés et certifiés conformes par la commune de Guéhenno, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Après délibération, le conseil municipal :

Approuve les comptes de gestion du receveur municipal ;

Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Pour	15
Contre	/
Abstention	/

## INFORMATIONS COMMUNALES

### CONCOURS

#### MAISONS FLEURIES



village fleuri et coup de cœur.

La commission fera une pré-sélection au mois de juin et l'autorisation des propriétaires sera demandée pour la participation au concours.

Le passage du jury se fera courant juillet

La commission embellissement et cadre de vie **organise un concours communal des maisons fleuries, sans inscription des candidats.**

**5 catégories** vont être retenues : potager, Jardin de fleurs et paysager, espace jardinier sur cour et façade,

#### LA PLUS GROSSE COURGE

La commission cadre de vie **organise un concours communal de la plus grosse courge**

Un concours ludique en cette période morose !

Des **plants seront offerts par la municipalité** aux foyers souhaitant y participer.

La **remise des plants** de courges se fera le **dimanche 16 mai de 10h à 12h et le samedi 22 mai de 10h à 12h sous le préau de la salle du Roiset.**

Le **concours aura lieu le 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre**, jour du concours national de la plus grosse courge



### TROUVÉ!

Des vieux permis de chasses ont été retrouvés appartenant à -Mr BERNARD Constant - Mr LE FRANC Léopold - Mr DANET Raymond - Mr BULÉON Alphonse - Mr GUILLO Emmanuel - Mr DUBOT Emile - Mr ROTIEL Henri.

Les familles peuvent les récupérer en mairie.

### CITOYENNETÉ

#### ENTRETIEN CIMETIERE

les herbes indésirables s'installent avec le printemps, ayez le réflexe éco-citoyen en désherbant manuellement autour des tombes. Ce petit geste vert "sans phyto" est un grand geste pour madame la nature.



#### FAIRE DU FEU DANS SON JARDIN

Bon sens, courtoisie et respect de la réglementation

### FEU INTERDIT



#### JARDINAGE ET BRICOLAGE - QUELQUES RAPPELS

Depuis le 10 juillet 2014, un nouvel arrêté préfectoral « relatif à la lutte contre les bruits de voisinage » remplace l'arrêté du 12 décembre 2003 et modifie quelque peu les tranches horaires. Ainsi conformément à l'article 21 de la section 7, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h



#### AGIR pour - Comptage des oiseaux : dernier weekend de mai



Le weekend national de comptage des oiseaux des jardins se déroulera le samedi 28 et le dimanche 29 mai prochain.

Il s'agit de **compter durant 1h** les oiseaux de son jardin, soit le samedi, soit le dimanche puis d'**enregistrer ses observations sur le site en ligne**. Cette opération permet chaque année d'évaluer la richesse écologique des jardins et d'effectuer un suivi des populations d'oiseaux communs durant la saison de reproduction.

**Comment faire ?**

-**Choisir** un jour de comptage, soit le samedi 29, soit le dimanche 30.

-**Trouver** le lieu ! Idéalement un jardin, mais également possible balcon et cour.

-**Observer et noter** durant 1h tous les oiseaux qui visitent votre jardin.

-**Saisir** vos observations sur le site de l'Observatoire

[www.oiseauxdesjardins.fr](http://www.oiseauxdesjardins.fr).

N'hésitez pas à consulter le

[Guide détaillé d'aide à l'inscription et à la saisie de données](#)

en cas de difficultés.

**VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021****BUDGET PRINCIPAL**

Madame le Maire donne la parole à Christiane JOUBIOUX, adjointe déléguée aux finances, afin d'expliquer aux membres du conseil municipal le budget primitif de la commune de Guéhenno pour l'exercice 2021, proposé comme suit :

	Report de 2020	FONCTIONNEMENT (sans report)	TOTAL (avec report)
Dépenses		993 330.00€	993 330.00€
Recettes	557 884.96€	648 200.04€	1 206 085.00€

  

	Report de 2020	INVESTISSEMENT (sans report)	TOTAL (avec report)
Dépenses		1 059 786.00€	1 059 786.00€
Recettes	92 802.89 €	966 983.11€	1 059 786.00€

Après délibération, le conseil municipal valide le budget primitif principal tel que présenté et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	15
Contre	/
Abstention	/

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire donne la parole à Christiane JOUBIOUX, adjointe déléguée aux finances, afin d'expliquer aux membres du conseil municipal le budget primitif de la commune de Guéhenno pour l'exercice 2021, proposé comme suit :

	Report de 2020	FONCTIONNEMENT (sans report)	TOTAL (avec report)
Dépenses		81 192.00€	81 192.00€
Recettes	32 443.08€	48 748.92€	81 192.00€

  

	Report de 2020	INVESTISSEMENT (sans report)	TOTAL (avec report)
Dépenses	7 868.50€	185 148.00€	193 016.50€
Recettes		193 016.50€	193 016.50€

Après délibération, le conseil municipal valide le budget primitif assainissement tel que présenté et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	15
Contre	/
Abstention	/

**BUDGET LOTISSEMENT**

Madame le Maire donne la parole à Christiane JOUBIOUX, adjointe déléguée aux finances, afin d'expliquer aux membres du conseil municipal le budget primitif de la commune de Guéhenno pour l'exercice 2021, proposé comme suit :

	Report de 2020	FONCTIONNEMENT (sans report)	TOTAL (avec report)
Dépenses	29 057.79€	282 139.14€	311 196.93€
Recettes		311 196.93€	311 196.93€

  

	Report de 2020	INVESTISSEMENT (sans report)	TOTAL (avec report)
Dépenses	281 634.14€	255 044.14€	536 678.28€
Recettes		536 678.28€	536 678.28€

Après délibération, le conseil municipal valide le budget primitif lotissement tel que présenté et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	15
Contre	/
Abstention	/

**A la découverte d'un professionnel****SARL KERGOURDAN ENVIRONNEMENT**

Mr Romain Réto c'est installé le 25 mars, à l'âge de 25ans au lieu-dit La Ville Gourdan à Guéhenno  
Il a créé un site de compostage de traitement des déchets verts.

Les professionnels et les collectivités peuvent envoyer leurs déchets verts pour une valorisation de la matière. Equipé d'un télescopique, il propose diverses prestations de manutentions pour les particuliers et professionnels.

Vous pouvez également le solliciter pour des travaux de débroussaillage, de taille de haies ou de broyage de végétaux (pas de tontes).

Coordonnées :

SARL KERGOURDAN ENVIRONNEMENT

Mr Réto Romain

La Ville Gourdan

Tél : 06.67.46.18.33

mail : kergourdan.environnement@gmail.com

**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF 2020**

Le compte administratif est établi par le Maire et retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'année précédente.

Le compte de gestion et le compte administratif doivent être concordants. Après vérification par le service Finances de Centre Morbihan Communauté, ces documents sont analogues.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver les comptes administratifs 2020 comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	487 770.23€
Recettes	1 045 655.19€
Excédent de clôture	557 884.96€

INVESTISSEMENT	
Dépenses	269 742.92€
Recettes	362 545.81€
Excédent de clôture	92 802.89€

Le maire ne prend pas part au vote du compte administratif.

Pour	13
Contre	/
Abstention	1

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	56 144.33€
Recettes	88 587.41€
Excédent de clôture	32 443.08€

INVESTISSEMENT	
Dépenses	58 047.24€
Recettes	50 178.74€
Déficit de clôture	7 868.50€

Le maire ne prend pas part au vote du compte administratif.

Pour	14
Contre	/
Abstention	/

**BUDGET LOTISSEMENT**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	310 691.97€
Recettes	281 634.18€
Déficit de clôture	29 057.79€

INVESTISSEMENT	
Dépenses	561 868.32€
Recettes	280 234.18€
Déficit de clôture	281 634.14€

Le maire ne prend pas part au vote du compte administratif.

Pour	14
Contre	/
Abstention	/

**AFFECTATION DES RESULTATS****BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2020 – Budget Principal.

	RESULTAT CUMULE	RESULTAT EXERCICE 2020	RESULTAT CLOTURE	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	MONTANTS A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
INV.	174 420.11€	-81 617.22€	92 802.89€	32 896.00€	-32 896.00€	92 802.89€
FONC.	375 378.78€	182 506.18€	557 884.96€	0€	0€	557 884.96€

Après délibération, à 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal reporte la somme de 557 884.96€ à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget principal 2021.

Pour	14
Contre	/
Abstention	1

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2020 – Budget Assainissement.

	RESULTAT CUMULE	RESULTAT EXERCICE 2020	RESULTAT CLOTURE	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	MONTANTS A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
INV.	10 966.74€	-18 835.24€	- 7 868.50€	0€	0€	- 7 868.50€
FONC.	39 585.50€	-7 141.42€	32 443.08€	0€	0€	32 443.08€

Après délibération, le conseil municipal la somme de 32 443.08€ à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget assainissement 2021.

Pour	15
Contre	/
Abstention	/

**BUDGET LOTISSEMENT**

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2020 – Budget Lotissement.

	RESULTAT CUMULE	RESULTAT EXERCICE 2020	RESULTAT CLOTURE	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	MONTANTS A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
INV.	-280 234.18	-1 399.96€	-281 634.14€	0€	0€	-281 634.14€
FONC.	-29 057.78€	-0.01€	-29 057.79€	0€	0€	-29 057.79€

Le déficit de 29 057,79€ est reporté au déficit du budget lotissement 2021.

Pour	15
Contre	/
Abstention	/